

A propos de l'article ci-avant concernant la collaboration entre les offices AI et les médecins traitants

La position de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS)

Stefan Ritler

Vice-directeur, responsable du domaine Assurance-invalidité, Office fédéral des assurances sociales (OFAS)

Pour atteindre ses objectifs ambitieux en matière de réadaptation, l'assurance-invalidité (AI) doit pouvoir compter sur une bonne coopération avec tous ses partenaires. Or, les médecins traitants sont des partenaires importants de l'AI. Ils possèdent des informations précieuses sur l'état de santé et les ressources des assurés et, vu la relation thérapeutique de longue durée qu'ils entretiennent avec leurs patients, ils sont souvent bien placés pour les soutenir et les suivre dans leur parcours de réadaptation professionnelle.

La collaboration peut être renforcée en encourageant la circulation des informations et en optimisant la communication.

Etant donné l'importance de la collaboration entre l'AI et les médecins traitants pour le bien-être des patients et le succès de la réadaptation, l'Office fédéral des assurances sociales, la conférence des offices AI et la FMH ont lancé conjointement la plateforme d'information ai-pro-medico* visant à permettre aux médecins un accès facile aux informations pertinentes concernant le fonctionnement de l'assurance. Dans la même logique et afin de sensibiliser à la fois les médecins traitants et les offices AI, l'OFAS a lancé ce projet de recherche devant analyser les formes et les instruments de la collaboration dans les cantons, et identifier les obstacles et les facteurs de succès d'une collaboration fructueuse.

L'étude a montré que la collaboration est principalement entravée par des facteurs extérieurs: médecins traitants et offices AI sont soumis non seulement à des cadres juridiques différents, mais aussi à des contraintes structurelles et organisationnelles qui leur sont propres, sans compter qu'ils poursuivent des objectifs qui ne coïncident pas forcément et qu'ils remplissent des mandats légaux différents. Les médecins sont responsables de la médecine curative tandis que les offices AI adoptent une vision médico-assurantielle. Les difficultés de collaboration sont donc liées principalement au système.

L'étude a permis d'identifier des pistes d'améliorations. Même si les fondements du système ne peuvent pas

être modifiés, la collaboration entre l'AI et les médecins traitants peut être renforcée, aussi bien sur les cas concrets que de manière générale (par exemple dans le cadre de conférences ou formations continues), notamment en encourageant la circulation des informations et en optimisant la communication. Les chercheurs recommandent d'adopter l'approche la plus pragmatique possible en matière de collaboration et d'utiliser les rapports médicaux de manière ciblée. Ils préconisent notamment de favoriser les échanges oraux au début du processus. Il s'agit maintenant de concrétiser et de mettre en œuvre ces recommandations. Cette tâche incombera tant à l'AI qu'au corps médical, sachant que tous les efforts doivent être centrés sur les assurés et les patients.

L'étude qui vient d'être publiée est à prendre comme un point de départ et une opportunité pour rechercher ensemble de nouvelles solutions permettant d'améliorer concrètement la collaboration, et donc les prestations fournies aux assurés et aux patients.

Plateforme d'information ai-pro-medico: un service destiné aux médecins

Le site Internet ai-pro-medico.ch, créé pour favoriser la collaboration entre l'AI et le corps médical, est exploité conjointement par la Fédération des médecins suisses (FMH), l'AI et l'OFAS. Les informations sont proposées sous la forme de réponses aux questions les plus fréquentes soulevées par les médecins qui collaborent avec l'AI.

Elles sont classées en trois catégories :

1. Premier contact avec l'AI (le cas du patient n'a pas encore été communiqué à l'office AI).
2. Instruction par l'AI (son cas a été communiqué à l'AI, l'octroi de prestations doit encore être examiné).
3. Prestation de l'AI en cours (l'assuré touche déjà une prestation).

De plus, la plateforme ai-pro-medico.ch propose aux médecins des descriptions succinctes des processus et des prestations de l'AI, des présentations des acteurs et de leur rôle, un glossaire, un ensemble de formulaires, des renseignements sur les tarifs ainsi que des informations générales sur l'assurance-invalidité (bases légales, statistiques, histoire).

Le site Internet est disponible en trois langues: allemand: www.iv-pro-medico.ch; français: www.ai-pro-medico.ch/fr; italien: www.ai-pro-medico.ch/it

* www.ai-pro-medico.ch/fr/home.html

Correspondance:
Stefan Ritler
Office fédéral des assurances
sociales
Effingerstrasse 20
CH-3003 Berne